

Entreprise: _____

Chef de Territoire GAF-Elk. _____

Nouvelle Adhésion

Renouvellement, Certification #: AU _____



LIVRET D'ADHÉSION

*"Votre Meilleur Choix et le Plus Sécuritaire...
Une Qualité à Laquelle Vous Pouvez Vous Fier Depuis 1886"*

Visitez le *www.gaf.com*

Étape 1 Compléter le Formulaire d'Application

Information de l'Entreprise...

Veillez compléter l'information ci-dessous S'il s'agit d'un renouvellement et que l'information ci-dessous n'a pas changé, veillez passer à "Méthode Préférée de Communication."

Nom de l'Entreprise		Contact Clé	
S/N		Titre	
Adresse Civique		Ville	
Province		Code Postal	
Téléphone		Télécopieur	
Adresse Postale, si différente de l'adresse civique (par ex., boîte postale, etc.):			

Nombre d'Années en Affaire		Province d'enregistrement de l'Entreprise	
----------------------------	--	---	--

Personnel Clé	Titre

Méthode Préférée de Communication*...

Veillez indiquer comment vous aimeriez que GAF-Elk communique avec vous.

Courriel (adresse courriel préférée):

Fax (numéro de fax préféré):

*Veillez Noter: GAF-Elk vous enverra diverses communications par fax tout au long du cours de votre adhésion.

Choisissez l'Ensemble de Type d'Adhésion...

Plusieurs du matériel du programme est disponible en anglais et en français. Veillez indiquer quel type de matériel vous aimeriez recevoir dans votre Ensemble d'Introduction.

<input type="checkbox"/> Matériels en Anglais et en Espagnol	<input type="checkbox"/> Matériel en Anglais Uniquement
--	---

Profil de l'Entreprise...

Est-ce que votre entreprise a changé de propriétaire dans les trois dernières années? Non Oui

Est-ce que des propriétaires ou membres de la direction ont entrepris ou ont été impliqués dans des procédures de faillite? Non Oui

Existe-t-il actuellement des charges ou poursuites en cours contre votre entreprise? Non Oui

Des chèques commerciaux vous ont-ils été retournés pour insuffisance de fonds au cours de la dernière année? Non Oui

Votre entreprise a-t-elle déjà manqué à compléter un contrat de construction? Non Oui

Remarque: Si "oui" à l'une ou l'autre des cases ci-dessus, veillez joindre un énoncé décrivant les circonstances

Êtes-vous actuellement en règle avec votre Bureau d'Éthique Commerciale local? Non Oui

Êtes-vous actuellement en règle avec la Protection du Consommateur de votre province? Non Oui

Êtes-vous titulaire de toutes les licences requises pour l'installation de toitures dans votre région géographique? (veillez inclure une copie) Non Oui

Avez-vous les assurances d'indemnisation d'accident de travail en vigueur et l'assurance responsabilité appropriée pour votre type d'entreprise dans votre région géographique? (veillez inclure une copie) Non Oui

Remarque: Si "non" à l'une ou l'autre des cases ci-dessus, veillez joindre un énoncé décrivant les circonstances

Référence Bancaire...

Nom de la Banque	Personne Contact
Adresse	Ville, Province
Téléphone	Code Postal

Référence du Distributeur...

Nom du Distributeur	Directeur de Succursale
Adresse	Ville, Province
Téléphone	Code Postal

Étape 2 Réviser les Exigences, Signer le Formulaire d'Application, et Obtenir l'approbation du Chef de Territoire de GAF-Elk

Exigences du Programme	Critères	Rencontre ou Excède
Minimum d'Années en Affaire	2	
Permis Provincial approprié (veuillez inclure une copie à jour)	Oui	
Assurance Appropriée (veuillez inclure des copies à jour) ✓ Assurance pour Responsabilité Générale ✓ Assurance d'Indemnisation d'Accident de Travail	Oui	
Bonne Cote de Crédit	Oui	
Évaluation de Satisfaction par le Bureau d'Éthique Commerciale	Oui	
Évaluation de Satisfaction par le Bureau d'Éthique Commerciale	Oui	
À Jour avec le Principal Distributeur	Oui	
Aucun Jugement Significatif de Qualité d'Exécution Non-Divulgué Contre l'Entreprise	Oui	

Performance Annuelle Exigences	Détails	S'engage à Rencontrer ou à
Formation CARE	<ul style="list-style-type: none"> Au moins deux contremaîtres doivent passer le Test du Guide Pro Field pour Pentes Fortes pour des ventes générées de jusqu'à \$1,000,000 CAN. Plus deux employés additionnels ou employés des sous-traitants doivent passer le test pour chaque tranche de \$1 M de ventes 	
Couverture de la Main-d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Procurer deux ans de couverture contre les défauts de main-d'œuvre à partir de la date d'inscription pour toutes les installations avec une Garantie Limitée de Système de Toiture Smart Choice^{MD} Un contremaître testé par GAF-Elk doit être responsable de tous les travaux couverts par une Garantie Évoluée. 	
Enregistrement de la Garantie	<ul style="list-style-type: none"> Doit enregistrer les garanties dans les 30 jours de l'installation 	
Engagement de Loyauté	<ul style="list-style-type: none"> Doit Maintenir la Loyauté; 35% des ventes discrétionnaires de systèmes à bardeaux d'asphaltes doivent être GAF-Elk 	
Évaluation de Sondage de Satisfaction des Propriétaires de Résidence	<ul style="list-style-type: none"> Doit maintenir une note de satisfaction par la clientèle de 90% ou supérieure 	

Autorisation/Certification

Entrepreneur: Au meilleur de ma connaissance, toutes les informations dans cette application sont véridiques. Je consens à rencontrer ou à dépasser toutes les exigences ci-dessus. Je donne à GAF-Elk la permission d'utiliser les références que j'ai fournies pour être utilisées dans l'évaluation de mon application avec ce programme de GAF-Elk. J'autorise mon distributeur et les références bancaires à procurer les informations de crédit à GAF-Elk. Aussi, j'autorise GAF-Elk à nous contacter périodiquement soit par courriel ou par fax.

Représentant GAF-Elk: Je vérifie au meilleur de mes capacités que l'information fournie dans ce formulaire est exacte et véridique. Je confirme aussi au meilleur de mes capacités que cet entrepreneur a rencontré ou rencontrera tous les critères détaillés dans cette application.

Signature de
l'Entrepreneur

Signature du Représentant GAF-Elk

Étape 3 Choisissez votre Option de Paiement

A. Option d'Adhésion

	Payer Maintenant Adhésion d'un an
	\$95 * CAN
* Le plein montant émis pour "l'ensemble de départ"; jeu de cartes d'affaires, affiches pour camion, affiches pour pelouse	

B. Options de Paiement...

- Chèque (ci-joint)
- Carte de Crédit (veuillez compléter l'information ci-dessous)

Entente:	J'autorise GAF-Elk à percevoir automatiquement les frais que je dois (pour les frais spécifiés ci-dessus) sur ma carte de crédit. Je comprends que ces dits frais seront perçus en dollars américains et que le montant peut être supérieur ou inférieur au montant annoncé en dollars canadiens en raison des taux de change en effet lorsque la transaction est traitée. Cette autorisation doit demeurer en effet jusqu'à ce qu'elle soit révoquée par moi et par écrit.		
	Signature de l'Entrepreneur	Date	
Type de Carte:	<ul style="list-style-type: none"> • Visa • MasterCard American Express 		
No de Compte		Date d'Expiration	/ /

Étape 4 Revoir et Signer le Contrat d'Installateur Autorisé^{MC} en Toiture Résidentielle

Cette Entente ("l'Entente") est établie le [REDACTED] (la "Date de Début"), entre Building Materials Corporation of America s/n GAF-Elk Corporation ("GAF-Elk") et [REDACTED], dont l'adresse est [REDACTED] ("l'Entrepreneur").

CONTEXTE. GAF-Elk ont établi un Programme d'Installateur Autorisé^{MC} en Toiture Résidentielle (le "Programme"), tel que décrit dans cette Entente, et l'Entrepreneur désire devenir un membre participant ("Membre") du Programme. GAF-Elk et l'Entrepreneur conviennent de ce qui suit:

1. **Adhésion au Programme d'Installateur Autorisé^{MC} en Toiture Résidentielle.** GAF-Elk octroie par la présente l'adhésion de l'Entrepreneur dans le Programme, avec tous les droits, privilèges et obligations d'un Membre participant dans le Programme et sujet à tous les termes et conditions établis dans cette Entente.
2. **Terme.** Le terme initial de cette Entente sera valide pour une période de un an, à partir de la Date de Début, sujet à une résiliation plus rapprochée, telle que décrit au paragraphe 9 ci-dessous.
3. **Engagements de GAF-Elk.** GAF-Elk procurera à l'Entrepreneur certains programmes qui sont conçus pour rehausser ses affaires, tel que des programmes concentrés sur (a) la génération de prospects de qualité, (b) rehausser la vente de systèmes de toiture de qualité, (c) procurer des outils qui aident à conclure la vente, et (d) de favoriser les achats en groupe d'articles spécifiques pour aider à réduire les coûts. Ces programmes peuvent aussi offrir de la formation et des matériels de support marketing.
4. **Engagements de l'Entrepreneur.**
 - a. **Principes d'Opération.** L'Entrepreneur doit maintenir les principes d'opération conçus pour rehausser la confiance et favoriser la satisfaction du propriétaire de l'immeuble, incluant un engagement envers une installation de qualité et une gestion professionnelle des affaires. L'Entrepreneur consent à rencontrer et à satisfaire certaines obligations établies dans le Livret d'Adhésion. L'Entrepreneur doit aussi maintenir un bon historique de crédit, maintenir tous les permis, assurances et licences nécessaires ou applicables, payer dans les termes de la facture, et demeurer en règle avec son Bureau d'Éthique Commerciale local.
 - b. **Couverture de Défaut de Main-d'œuvre.** Pour toutes les installations sur lesquelles l'Entrepreneur a enregistré une Garantie Limitée Smart Choice^{MD}, (une "Garantie Évoluée"), l'Entrepreneur doit effectuer toutes les réparations identifiées par GAF-Elk comme dérogeant des exigences de GAF-Elk ("articles de la liste de travaux à compléter") pour deux ans de la date d'enregistrement de chaque Garantie Évoluée. L'Entrepreneur doit compléter tout article de la liste des travaux à compléter en conformité avec les exigences de GAF-Elk dans moins de 30 jours après la notification par GAF-Elk et procurer des photos si requis par GAF-Elk. Si des réparations aux articles de la liste des travaux à compléter sont requises en raison de fuite, l'Entrepreneur doit compléter ces réparations en conformité avec les exigences de GAF-Elk en moins de 10 jours suivant la notification par GAF-Elk.
 - c. **Administration de Garantie.** L'Entrepreneur doit enregistrer toutes les Garanties Évoluées dans moins de 30 jours suivant l'installation. GAF-Elk se réserve le droit de ne pas émettre de Garantie Évoluée (i) qui n'est pas enregistrée dans les 30 jours suivant l'installation, (ii) pour laquelle GAF-Elk n'a pas reçu le paiement complet des frais d'inscription, ou (iii) qui ne rencontre pas les exigences d'éligibilité de garantie appropriées. Si un propriétaire d'immeuble recherche une résolution directement auprès de GAF-Elk, GAF-Elk se réserve le droit de demander une indemnisation de l'Entrepreneur tel que stipulé au Paragraphe 7d.
5. **Confidentialité.** Durant le terme de cette Entente et après son expiration ou sa résiliation, L'Entrepreneur doit garder les détails du Programme confidentiels (autre que ce qui est publiquement disponible), et toute autre information concernant les opérations de GAF-Elk obtenues en résultat de la participation de l'Entrepreneur dans le Programme. Toute information dite confidentielle doit être utilisée uniquement pour les opérations de l'Entrepreneur pour ses affaires selon cette Entente, et l'Entrepreneur ne doit divulguer de telles informations et matériel confidentiels uniquement à ses employés, sous-contractants ou ses agents (nommés collectivement, "Représentants") qui ont besoin de connaître une telle information afin que l'Entrepreneur puisse se conformer avec le Programme, en autant que l'Entrepreneur demeure responsable de toute divulgation par l'un de ses Représentants.
6. **Marques de Commerce.** GAF-Elk doit octroyer la licence à l'Entrepreneur lui donnant le droit de se présenter comme un "Entrepreneur Autorisé^{MC} en Toiture Résidentielle de GAF-Elk" et à utiliser certaines marques de commerce de GAF-Elk (les "Marques de Commerce de GAF-Elk"), le tout en conformité avec les provisions de cette Entente. L'Entrepreneur doit limiter son utilisation des Marques de Commerce de GAF-Elk aux utilisations autorisées dans cette Entente, et il doit conduire ses affaires d'une manière qui reflète favorablement en tout temps sur le Programme de GAF-Elk et sur les Marques de Commerce de GAF-Elk. L'Entrepreneur ne doit en aucun temps s'engager dans des pratiques trompeuses, fallacieuses ou contraires à l'éthique ni s'engager dans tout autre acte qui puisse avoir un impact négatif sur la réputation et la cote d'estime de GAF-Elk, des Marques de Commerce de GAF-Elk ou de tout autre Membre du Programme.
7. **L'Entrepreneur Indépendant.**
 - a. Les parties comprennent et acceptent que cette Entente ne crée pas de relation fiduciaire entre elles, que l'Entrepreneur est et doit être un entrepreneur indépendant, et que rien dans cette Entente n'est entendu pour faire de quelque partie un agent, un représentant légal, une filiale, un coentrepreneur, un partenaire, un franchiseur ou un franchisé, un employé ou un préposé de l'autre pour quelque fin que ce soit.
 - b. Durant les termes de cette Entente et de toute extension à celle-ci, l'Entrepreneur doit se présenter au public comme un entrepreneur indépendant opérant en qualité de Membre du Programme d'Installateur Autorisé^{MC} en Toiture Résidentielle GAF-Elk résultant d'une licence de GAF-Elk.
 - c. GAF-Elk ne doit pas avoir le pouvoir d'embaucher ou de congédier les employés de l'Entrepreneur, et à l'exception de ce qui est expressément inclus dans les présentes, GAF-Elk ne peut pas contrôler ni avoir accès aux fonds de l'Entrepreneur ou des dépenses correspondantes, ou de toute autre manière exercer une direction ou un contrôle sur les affaires de l'Entrepreneur ou de ses employés.
 - d. Les parties comprennent et acceptent que rien dans cette Entente n'autorise l'Entrepreneur à effectuer quelque contrat, entente, garantie ou représentation pour le compte de GAF-Elk, de lier GAF-Elk, ou d'encourir quelque dette ou autre obligation au nom de GAF-Elk, et que GAF-Elk ne doit en aucun cas assumer une responsabilité pour, ou être reconnu responsable en résultat de, toute action semblable ou en raison de tout acte

ou omission de l'Entrepreneur dans la conduite des affaires de l'Entrepreneur ou de toute réclamation ou jugement survenant d'une telle action à l'encontre de GAF-Elk. L'Entrepreneur doit défendre, indemniser et exonérer GAF-Elk de toute responsabilité, ses affiliés, et leurs directeurs respectifs, officiers et employés contre quelque et toute réclamation et dommages (incluant des frais raisonnables d'avocat) survenant directement ou indirectement de ou en résultat des opérations ou de la conduite de l'Entrepreneur.

8. **Pas de Cessation.** Les droits, privilèges et obligations de l'adhésion au Programme sont octroyés uniquement à l'Entrepreneur et ne sont pas cessibles ou transférables de quelque manière, à nulle autre personne ni entité, sans le consentement écrit explicite de GAF-Elk, lequel peut être octroyé ou retenu à la seule discrétion de GAF-Elk.

9. **Manquement et Résiliation.** a. **Défaut sans Opportunité de Correction.** GAF-Elk peut, à sa discrétion, mettre un terme à cette Entente et à tous les droits octroyés dans la présente, sans offrir à l'Entrepreneur quelque opportunité de corriger le défaut, prenant effet immédiatement sur réception par l'Entrepreneur d'un avis de résiliation par écrit de cette Entente si l'un ou l'autre des événements suivants survient: (i) si l'Entrepreneur devient légalement insolvable ou produit une assignation générale au profit des crédeurs, ou si une pétition en faillite est complétée par l'Entrepreneur ou qu'une telle pétition est enregistrée contre l'Entrepreneur et consentie par l'Entrepreneur, ou si l'Entrepreneur est déclaré en faillite, ou si une plainte en équité ou autre procédure pour la convocation d'un syndic pour les affaires ou les actifs de l'Entrepreneur est enregistrée et consentie par l'Entrepreneur; (ii) si l'Entrepreneur ou toute personne en contrôle direct ou indirect sur la gestion ou sur les directives de l'Entrepreneur est reconnue coupable de tout crime ou offense que GAF-Elk croit probable d'affecter de manière adverse sur le Programme, les Marques de Commerce, la cote d'estime associés avec eux ou avec les intérêts de GAF-Elk ou s'engage dans des pratiques trompeuses, fallacieuses ou contraires à l'éthique; (iii) si l'Entrepreneur tente de transférer le contrôle de ses affaires ou de tout droit ou obligation sous cette Entente sans le consentement préalable par écrit de GAF-Elk; (iv) si l'Entrepreneur manque à se conformer avec une clause restrictive de non-concurrence contenue dans le Paragraphe 11; (v) si l'Entrepreneur reçoit trois avis par écrit ou se retrouve en défaut selon les présentes durant une période de 12 mois, qu'un tel défaut soit corrigé ou non après avis; (vi) si l'Entrepreneur a effectué quelque omission ou fausse représentation de matériel dans son application pour l'adhésion au Programme; ou (vii) si l'Entrepreneur ne se conforme pas avec ses obligations sous les Paragraphes 4b et 4c.

b. **Défaut avec Opportunité de Correction.** Outre un défaut tel que listé dans le Paragraphe 9(a) des présentes, l'Entrepreneur doit avoir 30 jours après réception d'un avis par écrit par GAF-ELK pour correction d'un défaut sous cette Entente et pour fournir une preuve correspondante à GAF-Elk et qui sera satisfaisante pour GAF-Elk. Si un tel défaut n'est pas corrigé dans la période de 30 jours, à la seule discrétion de GAF-Elk, cette Entente doit être résiliée sans autre avis à l'Entrepreneur, prenant effet immédiatement après l'expiration de la période pour correction.

10. **Obligations lors de la Résiliation.** a. **Obligations.** Lors de la résiliation ou de l'expiration de cette Entente, tous les droits octroyés sous les présentes à l'Entrepreneur doivent se terminer immédiatement et l'Entrepreneur doit (i) cesser de manière permanente l'utilisation de toute Marque de Commerce de GAF-Elk et cesser de se présenter comme Entrepreneur Autorisé^{MC} en Toiture Résidentielle GAF-Elk, (ii) cesser immédiatement d'utiliser toutes les Marques de Commerce GAF-Elk, (iii) retourner immédiatement tous les matériels qui lui furent fournis antérieurement par GAF-Elk, sur demande de GAF-Elk, et (iv) continuer à se conformer aux provisions des Paragraphes 5 et 11 des présentes, et d'effectuer les réparations décrites dans le Paragraphe 4b des présentes.

b. **Enregistrement de Garantie après la Résiliation.** Que cette Entente soit résiliée par L'Entrepreneur ou par GAF-Elk, pour toute Garantie Évoluée pour les toitures installées avant la date d'entrée en effet de la résiliation, de telles Garanties Évoluées doivent toujours être enregistrées par L'Entrepreneur dans moins de 30 jours après une telle date de résiliation.

11. **Clause Restrictive de Non-Concurrence.** L'Entrepreneur consent à ce que, durant les termes de cette Entente et pour 6 mois par la suite, l'Entrepreneur ne doit pas, directement ou indirectement dans un rayon de 160km de tout emplacement d'affaire ou d'opération de l'Entrepreneur: (a) s'annoncer lui-même comme un entrepreneur d'une classe spéciale (tel que "Autorisé", "Certifié", ou "Maître Entrepreneur") effectuant l'installation de produits de toiture non-vendus par GAF-Elk dans quelque forum mass média, incluant mais sans s'y limiter, les pages jaunes, télévision, Site Web sur Internet et à la radio; ou (b) solliciter activement des ventes de toute garantie couvrant quelque produit non-vendu par GAF-Elk pour laquelle des frais séparés sont imposés.

12. **Différends Entre les Parties.** a. **Résolution.** L'Entrepreneur consent à ce que, comme condition préalable au litige, toute controverse ou réclamation en relation avec le Programme doit être d'abord soumise à la médiation devant un médiateur qui soit acceptable mutuellement.

b. **Mesure Injonctive.** Nonobstant toute autre provision contenue dans cette Entente, il doit être permis à GAF-Elk d'entreprendre des mesures injonctives temporaires, préliminaires ou permanentes ou de rechercher tout autre règlement équitable contre l'Entrepreneur pour toute violation de provision de confidentialité de l'Entente ou de tout mauvais usage des Marques de Commerce de GAF-Elk.

14. **Loi Applicable; Recours.** Cette Entente prend effet lors de son acceptation et exécution par chacun de l'Entrepreneur et de GAF-Elk et doit être interprétée sous les lois de la Province dans laquelle le bureau principal de l'Entrepreneur est localisé, incluant toutes les lois fédérales applicables dans les présentes. Tout recours sous cette Entente doit être cumulatif et non-exclusif.

15. **Clause de Langue Française.** Les parties aux présentes confirment leur volonté expresse de voir la présente convention de même que tous les documents, y compris tous les avis, s'y rattachant, rédigés en lanque anglaise seulement et s'en déclarent satisfaits:

16. **Dispositions Diverses.** a. Cette Entente constitue l'entente complète, pleine et entière entre les parties aux présentes concernant la matière du sujet des présentes, et se substitue à toute entente antérieure entre les parties, soit-elle verbale ou par écrit. Aucun amendement, changement ou variance de cette Entente ne pourra lier les parties aux présentes sans avoir été mutuellement convenu entre les parties, et exécuté par elles-mêmes ou leurs officiers ou agents autorisés, par écrit.

b. GAF-Elk se réserve le droit de modifier cette Entente en tout temps et d'effectuer tout changement qui pourrait améliorer et rehausser le Programme sur avis par écrit à l'Entrepreneur (un "Avis d'Amendement"). Nonobstant le paragraphe 2, si l'Entrepreneur ne consent pas à ou n'accepte pas de tels changements, l'Entrepreneur peut résilier cette Entente sans pénalité en donnant un avis à GAF-Elk par écrit pas plus tard que 30 jours après réception de l'Avis d'Amendement, et GAF-Elk doit alors (i) rembourser à l'Entrepreneur un montant égal au prix d'achat des bordereaux de garantie prépayés non-utilisés par l'Entrepreneur au prorata par mois, moins les Argentés GAF-Elk inutilisés et (ii) enregistrer les Garanties Évoluées pour tout projet qui fut soumissionné avant l'avis de résiliation par l'Entrepreneur pour autant que l'Entrepreneur identifie dans son avis de résiliation tout projet pour lequel il peut désirer souhaiter enregistrer une Garantie Évoluée.

c. Chaque provision de cette Entente doit être considérée dissociable, et si pour quelque raison, toute provision dans les présentes est déterminée être invalide et contraire à, ou en conflit avec, toute réglementation ou loi existante ou future par une cour ou par une agence ayant une juridiction valide, une telle provision invalide ne doit pas porter atteinte à l'opération de, ou avoir un autre effet sur, toute autre provision de cette Entente, laquelle doit continuer à être pleinement en force et en effet et à lier les parties des présentes.

d. L'Entrepreneur reconnaît que l'Entrepreneur a effectué une investigation indépendante de tous les aspects en relation avec le Programme et reconnaît que la participation au Programme en qualité de Membre telle qu'envisagée par cette Entente implique des risques d'affaire et que le succès de l'Entrepreneur dépendra largement de ses compétences et de ses capacités en qualité d'homme d'affaire indépendant. L'Entrepreneur reconnaît qu'il a reçu, lu et qu'il comprend les termes et conditions de cette Entente et du Livret d'Adhésion, lesquels sont tous incorporés aux présentes par référence, que l'opportunité fut offerte et qu'il fut mis amplement de temps à la disposition de l'Entrepreneur pour consulter avec des conseillers au choix de l'Entrepreneur au sujet des avantages et des obligations de l'adhésion au Programme résultant de cette Entente.

EN ATTESTATION DE QUOI, les parties ci-dessous ont complété en bonne et due forme et livré cette entente, effective à la première date indiquée ci-dessus.

GAF-ELK CORPORATION

Par: _____

Nom: _____

Titre: Vice-Président Senior et
Directeur en Chef de la Commercialisation

Nom de l'Entreprise:

Signature: _____

Nom en Caractère d'Imprimerie:

Titre: _____

Étapes de l'Application pour Adhésion...

Une fois que votre application pour adhésion (incluant tout le matériel de soutien nécessaire) complétée sera reçue par GAF-Elk, les étapes suivantes seront prises:

Étape	Action
Étape 1	Votre application pour adhésion sera examinée
Étape 2	Vous serez avisés du résultat de cet examen
Étape 3	Si vous êtes acceptés, vous recevrez votre Ensemble d'Introduction par la poste dans les
Étape 4	Votre Chef de Territoire GAF-Elk dirigera une réunion "d'Ouverture de Boîte" avec vous pour découvrir vos outils de marketing

Éléments à Inclure...

- Permis Provincial d'autorisation d'entrepreneur à jour (là où cela s'applique)
- Assurance d'Indemnisation des Accidents de Travail à jour
- Assurance pour Responsabilité Générale à jour
- Certificat de Taxes de Vente (selon le cas)

Remarque Spéciale: Votre Information d'Assurance...

Alors que les directives sont amendées ou renouvelées, veuillez faire en sorte que votre (vos) fournisseur(s) d'assurance transmettent automatiquement des preuves à jour ou faites en sorte qu'ils listent GAF-Elk Corporation comme "titulaire d'un certificat." Cela réduira la charge d'écrits administratifs pour vous.

Faites parvenir votre Livret d'Adhésion complété à...

GAF-Elk Corporation
Certified Contractor Programs
Attention: CCP Cashier/Building 2
1361 Alps Road
Wayne, NJ 07470

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec votre Chef de Territoire de GAF-Elk ou téléphonez à l'Assistance en Ligne pour les Entrepreneurs Certifiés au 1-888-532-5767, option 3.